



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. **Décision** Amendements au Règlement du Personnel liés à la réforme des contrats

2. **Lien avec le budget programme**

Domaine d'activité

Gestion des ressources humaines à l'OMS

Résultat escompté

Meilleures conditions de travail et mise en oeuvre de politiques avantageuses pour le personnel ; alignement du régime des traitements et indemnités de l'OMS sur celui des organisations de terrain du système des Nations Unies.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

Les meilleures conditions de travail exposées dans la proposition de réforme des contrats résultent d'une politique qui, par les avantages qu'elle lui offre, est destinée à attirer et fidéliser un personnel de la plus grande compétence.

3. **Incidences financières**

- a) **Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)** US \$8,6 millions. Le chiffre a été revu pour tenir compte de la diminution des coûts supplémentaires qui résulte de l'amélioration des conditions de travail du personnel temporaire en application du principe « à travail égal, traitement égal », diminution qui n'avait pas été prévue dans le budget programme 2006-2007. Le retard dans l'application de ces mesures diminue les coûts liés à l'allocation pour frais d'études des enfants, à la prime d'affectation, au congé dans les foyers et aux voyages en rapport avec l'allocation spéciale pour frais d'études. Lors des prochains exercices, les coûts seront inclus dans les prévisions de dépenses de personnel pour chaque cycle budgétaire et correspondront aux fonctions temporaires prévues à ce moment-là.
- b) **Coût estimatif pour l'exercice 2006-2007 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)** Les coûts indiqués à l'alinéa a) ci-dessus sont calculés pour 2007, soit la période d'application des nouvelles mesures proposées.
- c) **Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ?** Aucune des dépenses supplémentaires proposées ne peut être incluse dans les activités programmées existantes car tous les intéressés sont en train de transformer certaines fonctions temporaires en postes à durée déterminée ; le montant indiqué est donc une estimation du surcoût net par rapport aux budgets actuels.

4. Incidences administratives

a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions

Les mesures seront appliquées dans l'ensemble de l'Organisation à l'aide des plans de ressources humaines révisés des bureaux régionaux et du Siège.

b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, en précisant les qualifications requises)

La mise en oeuvre de la réforme des contrats proposée ne nécessite pas de personnel supplémentaire.

c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre et l'évaluation)

La mise en oeuvre s'étendra sur toute l'année 2007.

= = =